

VENDREDI 28 AVRIL UNE JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DE NOTRE LUTTE POUR LA RETRAITE A 60 ANS



— JOURNÉE MONDIALE — DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

VENDREDI 28 AVRIL

Depuis 1996, chaque 28 avril, le mouvement syndical mondial rend hommage aux victimes des accidents et des maladies du travail. C'est en 2003 que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a entrepris d'organiser une « Journée Mondiale pour la Sécurité et la Santé au Travail », en mettant l'accent sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles. Dans cette période de lutte contre la contre-réforme des retraites qui impose un report de 2 ans de l'âge légal de départ, la santé et la sécurité au travail sont des enjeux fondamentaux.

Selon les dernières données d'Eurostat, la France est le pays d'Europe qui compte le plus d'accidents par travailleurs : 3% pour la France pour une moyenne européenne à un peu plus de 1.4%. Il y a donc **2 fois plus de risques d'accident du travail en France**. Concernant les accidents mortels en 2021 (derniers chiffres connus) l'assurance maladie a compté presque 700 soit 2 par jour (900 morts si on ajoute les accidents trajet domicile).

Les travailleurs ne sont pas victimes de malchance mais d'un système qui les exploite.

Pour certains, la pénibilité est un simple mot mais pour nous, c'est un drame qui détruit des femmes et des hommes.

Comment s'en étonner quand toutes les institutions qui contribuent à la prévention des risques au travail - CHSCT, CARSAT, inspection du travail, médecine du travail - ont subi un démantèlement méthodique ces dernières années !

La situation ne peut qu'aller en s'aggravant avec l'allongement de 2 ans de la durée de travail imposée. Selon la Dares en 2019, les 60 ans ou plus ont trois fois plus de risques d'avoir un accident mortel. De plus, 58% des décès liés à un accident de travail et 41% des incapacités permanentes concernent un salarié de plus de 50ans (observatoire de la santé). Si 25% des travailleurs les plus pauvres avant d'atteindre l'âge de 62 ans, ce chiffre va grimper à 29% avec le coup de force de Macron à 64 ans.



Le gouvernement, en plus d'être dans le déni de ce triste constat, va réduire les moyens de lutter contre les accidents du travail en catimini par le biais de sa réforme des retraites. La cotisation des employeurs à la branche AT/MP va être revue à la baisse en contrepartie de « leur effort » au financement des retraites. 800 millions de perte pour la lutte, l'indemnisation et la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles. Rappelons aussi que ces cotisations servent également à sanctionner les patrons dont les travailleurs sont victimes d'accidents du travail via une cotisation plus élevée. Ainsi en plus de faire un cadeau conséquent aux employeurs, le gouvernement par cette mesure, les désresponsabilise un peu plus de la protection des travailleurs.

Le travail en France est devenu anxiogène à bien des égards : pénibilité, management toxique, salaires en berne, pression constante, précarité galopante, difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle, inégalités femmes/hommes, discrimination, et la liste n'est pas exhaustive. C'est ça la réalité du monde du travail en France. Un pays qui se vante de choyer ses travailleurs, alors que nous sommes classés dans les bons derniers en matière de conditions de travail au sein des pays de l'OCDE.

On note une dégradation du travail depuis plusieurs décennies : le processus d'intensification du travail l'a rendu de plus en plus difficile à supporter pour de nombreuses personnes. Une enquête de 2019 a mis en évidence que pour 37 % des actifs occupés français, leur travail était « insoutenable ».

Alors plutôt que de chercher à imposer une contre-réforme des retraites qui n'a absolument aucune justification économique mais doit tout à un aveuglement idéologique il aurait fallu parler de conditions de travail et de salaires. Elles sont là les vraies questions en cette journée.

NOS REVENDICATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL

Le retour des Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) doit être une priorité de santé publique. Ces Chsct doivent aussi être de pouvoir traiter les questions environnementales puisque les travailleuses et travailleurs sont souvent les premières victimes en cas de pollution ou d'accident industriel par exemple.

Un effectif à la hauteur des besoins pour l'inspection du travail avec une administration qui les soutienne dans leur mission et les éventuelles procédures judiciaires menées contre les employeurs, car aujourd'hui ce n'est plus le cas (cf. Anthony SMITH).

La prévention de la santé au travail ne doit pas s'opposer à une indemnisation intégrale des victimes. Pour cela il est nécessaire d'instaurer :

- Une véritable traçabilité de toutes les expositions professionnelles tout le long de la carrière,
- Un système de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles accessibles à toutes et tous avec des moyens humains suffisants pour les services risques professionnels des CPAM
- Une médecine du travail indépendante, coordonnée au sein de la sécurité sociale,
- Une sécurité Sociale à la main de ces assurés, les travailleuses et des travailleurs, qui pourra jouer pleinement son rôle de prévention et de contrôle avec des moyens conséquents pour les CARSAT,
- **Un accès à la retraite en bonne santé avec un départ anticipé pour tous métiers où les expositions professionnelles nuisent à l'espérance de vie et à la santé comme pour le secteur de l'aide et du soin à domicile qui a une sinistralité égale à celle du bâtiment, c'est pourquoi tout report de l'âge de départ en retraite doit être combattu et qu'il faut revenir au départ à 60 ans.**

C'est avec cette vision de transformation sociale que la CGT s'inscrit dans cette journée mondiale de la santé au travail comme dans le 1er mai qui s'annonce massif et populaire pour dénoncer le vol de 2 ans de nos vies !

